



QUEL CALENDRIER



- Démarrage de l'accompagnement : début 2021
- Durée de l'accompagnement : 5 ans
- Fin de l'accompagnement : début 2026

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Auprès de votre expert Soliha :

N°Vert de Soliha 0800 741 277

pprrt-popac-pdc@solihha.fr

facebook.com/ville.pontdeclaix/

grenoblealpesmetropole.fr/pprrt
pontdeclaix.fr/pprrt
iseresavoie.solihha.fr

Retrouver les dates, heures et lieux de permanences sur les 3 sites ci-dessus.

SÉCUR'habitat C'EST

- Un logement protégé des risques industriels.
- Des travaux financés à 100 %.
- Un accompagnement gratuit par un expert.
- Un accompagnement pas à pas et sur mesure.

SI VOTRE LOGEMENT EST CONCERNÉ

Prenez rendez-vous avec notre expert Soliha pour réaliser le diagnostic.

SI VOUS ÊTES LOCATAIRE

Parlez-en à votre propriétaire !

Grenoble-Alpes Métropole / Février 2021

2021-2026

SÉCUR'habitat
diagnostiquez et sécurisez votre logement

DES LOGEMENTS SÉCURISÉS EN TOUTE SIMPLICITÉ

Avec SÉCUR'habitat, vous êtes accompagnés gratuitement pour bénéficier en toute sérénité de plus de sécurité dans votre logement.

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLÉ



Plan de Prévention des Risques Technologiques



Plate-forme Chimique du Pont-de-Claix



SÉCUR'habitat

diagnostiquez et sécurisez votre logement

Notre Métropole est dans la deuxième région industrielle de France, c'est une chance pour le dynamisme de notre économie et la diversité d'emplois que cela représente. Mais cette richesse implique aussi des risques liés à ces activités. SÉCUR'habitat est un service complet, gratuit et personnalisé proposé par Grenoble-Alpes Métropole et ses partenaires dans le cadre du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de Pont-de-Claix, pour sécuriser les logements exposés aux effets toxiques et thermiques en cas d'accident industriel.

UN ACCOMPAGNEMENT PAS À PAS ET SUR MESURE



ÉTAPE 1 PRENEZ RENDEZ-VOUS

APPELEZ l'expert Soliha au : 0800 741 277 ou RENCONTREZ le lors de ses permanences à retrouver sur les sites indiqués au dos de ce document.

RÉSERVEZ avec lui votre rendez-vous pour réaliser le diagnostic de votre logement.



ÉTAPE 2 RÉALISEZ LE DIAGNOSTIC OBLIGATOIRE DE VOTRE LOGEMENT

L'expert Soliha vient chez vous quand vous le souhaitez :

LE DIAGNOSTIC est réalisé par un diagnostiqueur en présence de l'expert Soliha.



ÉTAPE 3 RECEVEZ LE RAPPORT TECHNIQUE ET FINANCIER

Suite au diagnostic, vous recevez par mail ou par courrier :

- LE RAPPORT TECHNIQUE réalisé par l'expert Soliha contenant les préconisations de travaux,
- UNE ESTIMATION FINANCIÈRE du coût des travaux,
- DES SOLUTIONS DE FINANCEMENT.

Faire les travaux soi-même, une fausse bonne idée !

Certains travaux sont à la portée d'un propriétaire bricoleur. Néanmoins, l'intervention d'un professionnel est nécessaire pour assurer l'efficacité de la protection.

De plus, le crédit d'impôt s'applique seulement aux travaux réalisés par des artisans sur présentation de factures incluant l'achat de matériel et la pose.



ÉTAPE 4 CHOISISSEZ VOS ARTISANS

L'expert Soliha vous accompagne dans le choix d'artisans qualifiés pour établir les devis. Vous êtes l'interlocuteur des artisans, du début à l'achèvement des travaux..



ÉTAPE 5 VALIDEZ LES DEVIS DES ARTISANS

L'expert Soliha simule la prise en charge financière de vos travaux.



ÉTAPE 6 RÉALISEZ VOS TRAVAUX

Une fois les travaux achevés, vous signez l'attestation d'achèvement des travaux avec l'artisan puis vous l'envoyez à l'expert Soliha.



ÉTAPE 7 RECEVEZ LE SOLDE DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE

UN DIAGNOSTIC ET DES TRAVAUX FINANCÉS À 100%



40%

Pris en charge par l'État sous forme de crédit d'impôt.



30%

Pris en charge par l'industriel.



30%

Pris en charge par Grenoble-Alpes Métropole, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Isère, les communes de Pont-de-Claix et Claix.

Le diagnostic du logement ainsi que les travaux de sécurisation obligatoires prescrits sont entièrement financés, dans la limite de 10% de la valeur vénale du logement ou de 20 000 €.

LE FINANCEMENT AVANT LE DÉMARRAGE DES TRAVAUX

Les artisans demandent généralement à recevoir un acompte de 30 % du montant de leur facture. Le dispositif prévoit que Grenoble-Alpes Métropole et ses partenaires vous verse cette avance. Pour en savoir plus sur les modalités de ce versement, renseignez-vous auprès de votre expert Soliha.

PROCIVIS, UNE SOLUTION DE FINANCEMENT DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

SI VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE OCCUPANT

Vous ne souhaitez pas avancer la part couverte par le crédit d'impôt (40 % du coût des travaux), vous pouvez bénéficier d'une avance sur crédit d'impôt en contractant un prêt bancaire à taux zéro auprès de Procivis. Vous devez faire une demande de crédit d'impôt auprès des services fiscaux et la somme qui vous est versée l'année suivante vous sert à rembourser Procivis.

SI VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE BAILLEUR

Vous devez avancer la part couverte par le crédit d'impôt. Vous êtes alors remboursé l'année suivant les travaux.

QUELS TRAVAUX POUR QUELS RISQUES ?

Si les accidents industriels majeurs sont rares, le risque zéro n'existe pas. Votre logement est situé à proximité d'un site industriel, vous pouvez être exposé(e) à des effets aux conséquences graves.

À Pont-de-Claix, la plateforme industrielle génère un risque toxique pour l'ensemble des logements du périmètre, soit environ 1 500 et un risque thermique pour seulement une dizaine d'entre eux.

Le diagnostic de votre logement permet d'identifier les travaux à réaliser.

Généralement des travaux de second œuvre suffisent, mais parfois, il est nécessaire d'engager de plus gros investissements.

Voici des exemples de travaux selon les catégories de risques :



Effet toxique

Dû à un air contaminé par une substance chimique toxique : création d'une pièce de confinement, mise en place d'un système d'arrêt de la VMC, pose d'un seuil étanche sur la porte de la pièce choisie, colmatage des fuites identifiées.



Effet thermique

Dû à un incendie ou une explosion : isolation du logement et remplacement des matériaux inflammables par des matériaux ignifugés.